

SEANCE DU 17 septembre 2011

*Nombre de Membres :*

En exercice 8  
Présents : 5  
Votants : 7

***Date convocation :***

**10-9-2011**

***Date d'affichage :***

**20-9-2011**

L'an deux mil onze, le dix-sept septembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf  
Absents excusés : Marjorie PILLOT qui procuration à Bernard AUBERT – Daniel BRASSEUR donne procuration à Luc PRUDENT  
Absent : Patrick BICHET –  
Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

**2011-0038) 3 DOMAINE ET PATRIMOINE**  
**3.5 Actes de gestion du domaine public**  
**3.5.2 Autres actes**  
**PROBLEME AVEC LE CREPI DU MUR DU CIMETIERE**

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'un courrier a été envoyé en date du 21 juin 2011 à l'Entreprise BONIN de Vézelize, qui a réalisé les travaux de crépi du mur du cimetière en 2008

A ce jour, il s'avère que le mur travail et se gaufre, sur environ 50 m2, tombant par plaque sur le trottoir.

Le maire a invité l'Entreprise BONIN à la réunion du conseil de ce jour, afin de trouver une solution pour la réfection du mur.

Après avoir entendu les explications de l'Entreprise BONIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de L'entreprise BONIN, qui s'engage à refaire la partie du crépi endommagé à sa charge.

**2011-0039) 4 FONCTION PUBLIQUE**  
**4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T**  
**4.1.1 Délibérations et conventions**  
**SUPRESION DU POSTE ADJOINT 2ème CLASSE - OUVERTURE DU POSTE DU 1ère CLASSE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation du poste d'adjoint administratif 2ème classe en poste d'adjoint administratif 1ère classe en raison de l'obtention de l'examen professionnel de la secrétaire

Il propose de procéder à la suppression du poste permanent d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 17H00 et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 17H00 à compter du 15 octobre 2011

- Vu l'avis de principe favorable du comité technique paritaire en date du 17/08/2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de supprimer le poste permanent d'adjoint administratif 2ème classe affecté d'une durée hebdomadaire de 17H00 à compter du 15/10/2011 et de créer simultanément un emploi permanent d'adjoint administratif 1ère classe affecté d'une durée hebdomadaire de travail de 17H00
- Motif invoqué : Mme STAAL a réussi l'examen professionnel d'adjoint 1ère classe
- Décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- Décide d'attribuer indemnité d'exercice de missions des Préfectures (IEMP)
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

### 2011-0040) 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.2 Autres actes

#### TRAVAUX NON TERMINES CHEZ MONSIEUR POIREL

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une procédure de péril imminent a été engagée à l'encontre de Mr POIREL demeurant rue du Polaire concernant le mur du bâtiment agricole.

le 25 octobre 2010, le tribunal administratif a mandaté Alain CONRADT architecte DPLG, expert près de la cour d'appel de Nancy, qui a établi le 26 novembre 2010 un constat de péril imminent sur l'immeuble.

le 21 janvier 2011 la mairie a établi un arrêté de péril imminent

le 25 février 2011 la mairie a établi un arrêté de péril ordinaire

le 23 janvier 2011, Mr POIREL nous confirmait par courrier qu'il s'engage à effectuer les travaux à partir du 25 avril 2011

Le 21 juin 2011, le maire a renvoyé un courrier à Mr POIREL afin de l'informer qu'il lui été impossible d'établir une mainlevée sur le péril puisque les travaux n'étaient pas terminés, à savoir :

- Réparer et remplacer les parties manquantes des chéneaux et des chutes d'eaux de pluie sur la longueur du bâtiment
- Raccorder les chutes d'eau de pluie à l'égout,

Le maire a invité à Mr POIREL à la réunion du conseil de ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Prend note que Mr POIREL s'engage à finir les travaux « de réfection de gouttière et de descente d'eau » pour le 15 novembre 2011 au plus tard.

Le Maire,  
Michel PETITCOLAS

Conseil Municipal qui aura lieu **Samedi 17 septembre 2011 à 10h00** au lieu ordinaire de ses séances.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Problème avec le crépis du mur du Cimetière
2. Transformation du poste de la secrétaire
3. Travaux non terminés chez Mr POIREL suite à l'arrêté de péril
4. Questions diverses.

Michel PETITCOLAS

Bernard AUBERT

Roland MATHIAS

Luc PRUDENT

Cyril REVEILLÉ

Patrick BICHET  
absent

Daniel BRASSEUR  
Donne procuration  
à Luc PRUDENT

Marjorie PILLOT  
Donne procuration  
à Bernard AUBERT